



La Wallonie à vélo/RaVel : Ancien canal

Audit et analyse

Lieu audité:

Ravel Ligne: Ancien canal

Demandeur:

CGT

Personne de contact : Stéphanie VILLANCE Téléphone : +32(0)81 32 57 25

E-mail: <u>Stephanie.Villance@tourismewallonie.be</u>

Auditeur agréé :

ASPH

Auditrice: Christine BOURDEAUDUCQ

Téléphone: +32(0)2515.06.07

E-mail: Christine.Bourdeauducq@solidaris.be

Date de l'audit : 9 août 2022 Date du comité d'attribution : 6 décembre 2022

Présentation du site et informations générales

Les circuits audités ont été divisés en une petite boucle et une grande boucle. Il n'y a pas de sens particulier à suivre pour la réalisation du circuit.

Si vous réalisez le circuit en commençant le long de l'ancien canal et en rejoignant le nouveau vous prendraient les pentes dans le sens de la descente.

Parcours « grande boucle » - Ancien canal

Distance totale: 15.7km

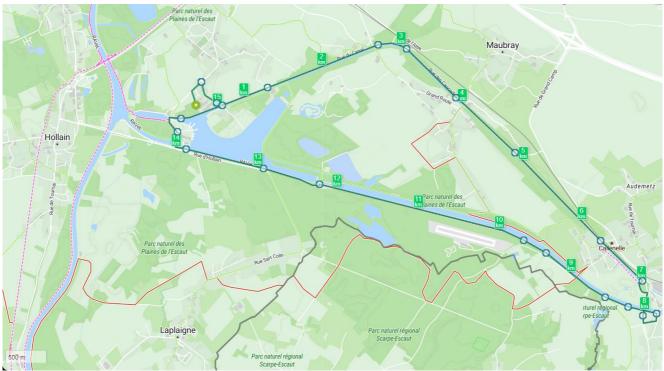
Point de départ : Parking à proximité du pôle de divertissement sur le site Plaquet **Point d'arrivée :** Parking à proximité du pôle de divertissement sur le site Plaquet

Parcours en asphalte sur une largeur constante de 2,5 m Principalement en site propre (1km sur la chaussée) 8 traversées de voirie Nombreuse aire de repos et bancs

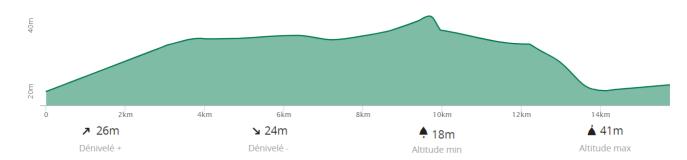




<u>Informations détaillées</u>: Circuit depuis le parking à proximité du pôle de divertissement sur le site Plaquet



Carte du circuit



Profil topographique du circuit

Données topographiques :

Dénivelé négatif cumulé : 24 m - Dénivelé positif cumulé : 26 m

Dénivelé global: 2 m

Altitude au départ : 20 m | Altitude à l'arrivée : 20 m Altitude Maximum : 41 m | Altitude Minimum : 18 m

STATIONNEMENT

Parking de la brasserie Spits :

Pour accéder au circuit, il existe des places de parking réservées en épis, au parking de la Brasserie Spits. On compte au total 5 places PMR devant la brasserie et 2 places PMR à proximité de l'accès du karting. Les places sont bien signalées avec marquage bleu, mais il n'y a pas de panneau vertical réglementaire.





ENTRÉE/SORTIE DU CIRCUIT

Il existe une toilette au début du circuit, dans la brasserie Spits. Il est nécessaire de l'utiliser soit au début ou à la fin de la promenade, car il n'y a pas de toilette sur la suite du parcours. Le bar de l'Escale aménage une nouvelle toilette adaptée, mais pour l'instant cette dernière n'est pas encore totalement équipée.

Après s'être stationné au niveau du parking de la brasserie. Les cyclistes devront ensuite rejoindre le départ du circuit. Pour cela, il est nécessaire de reprendre l'avenue du lac puis la rue Laplaigne. Cette section est à réaliser sur la chaussée. Il n'y a pas de bande cyclable aménagée. Sur l'avenue du lac, les véhicules roulent vite (70km/h), la fréquentation y est relativement faible.





Les visiteurs rejoignent l'ancien canal et sa première écluse, le circuit débute à cet endroit.





SIGNALISATION

Il n'y a pas de signalétique sur le circuit. Suivre le circuit est instinctif étant donné que ce dernier fait le tour du point d'eau et suit les canaux.

Pour réaliser **le circuit,** vous pouvez suivre les numéros : 74, 21, 45, 93, 90, 68, 56, 94, 73, 55, 54, 74.



Carte extraite de fietsnet.be

Si vous souhaitez adapter, rallonger le circuit, vous pouvez utiliser le site internet : https://www.fietsnet.be/routeplanner/default.aspx

Vous aurez alors connaissance des points nœud à proximité et pourrez adapter votre circuit. **Attention, seul le circuit présenté a été audité par les auditeurs agrée Access-i.**

Il n'y a pas de prestataire de location de vélo à proximité du départ du circuit.

Tout le long du circuit, vous trouverez quelques panneaux didactiques présentant des explications historiques.







Le revêtement de sol n'est pas toujours idéal pour accéder au panneau (gros gravier).

CIRCULATION CIRCUIT

Il n'y a pas d'obstacle sur le circuit.

Sur le tronçon le long de l'avenue du lac. Il n'y a pas de bande cyclable aménagée. Vous circulerez pendant 400m sur la chaussée. Le revêtement de sol est régulier et stable.







Le circuit a très peu de dénivelés. Il y a plusieurs pentes. Les degrés de pente sont peu élevés entre 3-6%.







Il existe une pente importante sur la rue d'Hollain pour rejoindre le bord du canal. La pente a une longueur de 230m, son degré varie autour de 5%. À l'arrivée de la descente, le bord du canal est sécurisé par une barrière.







REVÊTEMENT DU SOL

Le revêtement du circuit est en asphalte tout le long du circuit. La chaussée est suffisamment large, environs 3m.

Le circuit est situé à bonne distance des berges du lac et des canaux.

La végétation fait contraste avec le bord de la chaussée.







TRAVERSÉES DU CIRCUIT



Carte des différentes traversées

1. Carrefour de l'écluse

Au niveau du carrefour de la rue du canal et de la rue du bois, vous trouverez la première écluse du circuit. Sur l'écluse la circulation est ouverte au véhicule.



2. Croisement rue du canal et Grand'route

La rue du canal arrive à la Grand'route. Il est nécessaire de traverser la chaussée pour continuer le circuit.

Selon la circulation, il sera peut-être nécessaire de mettre pied à terre avant de traverser.

La traversée est peu sécurisée (absence de marque et de signalisation pour les automobilistes du passage possible de cyclistes).







3. Croisement rue des cascades / Rue du Sart

Avant la traversée, il y a une montée. Le degré de pente est de 4.2% sur 90m. Le revêtement de sol n'est pas idéal. Il est irrégulier (trous) et parfois dérapant (gravier). La traversée de la chaussée est sécurisée par un marquage rouge. Les cyclistes sont invités à céder le passage aux véhicules.





4. Croisement prolongement rue des cascades / Rue de Flines

Le croisement entre la rue des cascades et la rue de Flines est à proximité de la gare de Callennellle. La traversée de la rue de Flines n'est pas sécurisée (absence de marquage au sol). La végétation et le tunnel entrainent une mauvaise visibilité des véhicules qui peuvent arriver.

Sur le côté d'arrivée du circuit, la jonction avec la route se fait par un ressaut de 3cm. Sur le côté opposé, il y a un ressaut de 7cm.

L'abord de la chaussée se fait avec deux pentes. La première pente est de 11.7% sur 3m. La seconde pente est de 11.6% sur 5m.





5. Accès rue des grands Prés vers la rue de Gourgues (N504)

Pour rejoindre le nouveau canal, il est nécessaire de quitter la rue du canal pour rejoindre la rue des grands prés. L'accès à la chaussée se fait sans ressaut.

Il est possible que vous soyez obligé de mettre pied à terre avant de vous engager. Le tronçon sur la rue des grands prés est long de 350m.

Il n'existe pas de piste cyclable aménagée et la vitesse des véhicules est limitée à 70km/h.





6. Accès depuis la rue de Gourgues (N504) vers la rue de Gourgues

Il faudra ensuite prendre sur la gauche dans la rue de Gourgues pour rejoindre le Ravel. Vous serez amené à traverser une route avec une forte fréquentation.

Nous vous recommandons d'être attentif à la signalétique point nœud, suivre le point 90 pour rejoindre le nouveau canal. Vous allez passer sur le pont et le canal puis sous le pont le long du canal.







Plan du cheminement à réaliser pour rejoindre le point nœud 90

7. Rue de Gourgues vers le RaVel - Point nœud 90

Une fois dans la rue de Gourgues, la circulation est moins forte. Vous trouverez sur la gauche un accès en revêtement stabilisé pour rejoindre le RaVel.





La suite du circuit est en site propre en bordure du nouveau canal.

8. Fin du circuit – retour au point de départ

Pour rejoindre son véhicule stationné, il est nécessaire de reprendre la rue de Laplaigne et l'avenue du Lac. Vous allez devoir traverser l'avenue du lac, il n'y a pas de signalétique, la traversée n'est pas sécurisée.





POINTS D'ATTENTIONS LE LONG DU CIRCUIT

Le long de l'ancien canal et du nouveau canal, le circuit est ponctué par différentes écluses. Les deux écluses les plus importantes sont celles de Péronne et de Maubray.

1. Barrières n°1 - Rue du canal

Le long de l'ancien canal, vous croiserez des barrières. La barrière est habituellement ouverte. Dans le cas, où la barrière est fermée, il existe un cheminement alternatif sur la gauche. La largeur de libre passage est de 80 cm en revêtement dur et stable. Le passage alternatif à une longueur de 4m.



2. Barrière n°2 - Après le croisement rue des cascades et de la rue du Sart

Une fois la traversée de la rue du Sart réalisée, il y a une nouvelle barrière. La barrière est habituellement ouverte. Sinon un cheminement alternatif sur la droite est possible. La largeur du cheminement est de 90 cm, sur une longueur de 9m.

Attention, si la barrière est fermée, le passage alternatif ne permettra pas à tous les types de vélos adaptés de passer.





3. Barrière n° 3 – Le long de la rue des cascades

Le long de la rue des cascades, il y a une nouvelle barrière. Un cheminement alternatif est aménagé sur le côté droit. Le passage est assez étroit (présence d'un arbre, et bordure du canal). Il n'est pas possible de passer par le côté gauche, car une barrière métallique fixe est installée.







4. Barrière n°3 - après le croisement de la rue des cascades et de la rue de Flines

Une fois la traversée routière dépassée, il y a une barrière. Comme pour les précédentes, elles sont habituellement ouvertes. Pour cette barrière, il n'y a pas d'alternative existante sur un revêtement stabilisé comme pour les précédentes.



5. Écluse n°1 de Maubray

Le circuit passe à proximité de l'écluse de Maubray. Il est possible de s'approcher à proximité sur un revêtement stabilisé. La zone où est amarré le bateau le temps du passage est sécurisée par des barrières.

À proximité de l'écluse, vous trouverez une zone de pique-nique et des panneaux didactiques.





6. Écluse n°2 de Péronne

Le revêtement de sol pour accéder à proximité de l'écluse de Péronne n'est pas idéal (gros gravier). Il peut y avoir des trous. Comme pour l'écluse de Maubray, le bord du canal est sécurisé par des barrières.

L'histoire et le fonctionnement de l'écluse sont expliqués sur un panneau didactique.







7. Section le long de l'avenue du lac

Sur le tronçon le long de l'avenue du lac. Il n'y a pas de bande cyclable aménagée. Vous circulerez pendant 400m sur la chaussée. Le revêtement de sol est régulier et stable.

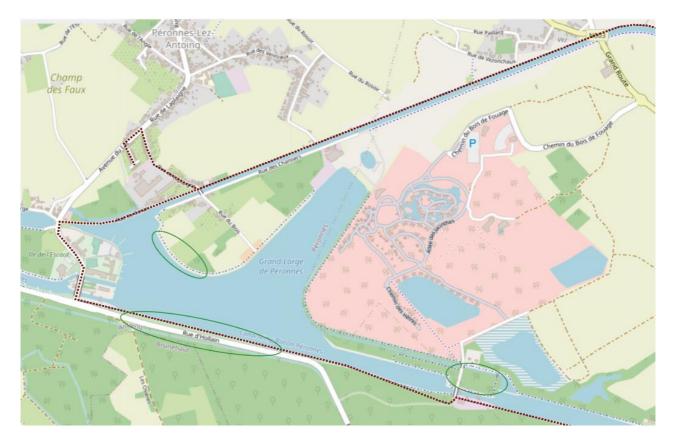






ZONES DE REPOS - Hors entrées et sorties

Tout au long du circuit, des bancs sont disposés, afin de profiter des points de vue. Il y a quelques grandes aires de pique-nique.



Les aires de pique-nique (présentée ci-dessus) sont accessibles lors de la réalisation du circuit. Il n'y a pas d'autres aires de pique-nique sur la grande boucle.

Vous trouverez cependant, régulièrement des bancs sur la totalité du circuit. Les bancs sont à proximité du bord de la chaussée. Ils sont souvent installés sur des dalles en béton. Les assises sont obliques. Hauteur d'assise : 46 devant / 40 derrière.





